

- Parcours d'études -
2018/2019

DANSE CLASSIQUE

Discipline principale

Concours d'entrée 2019/2020

Âge minimum d'entrée : 14 ans
Âge maximum d'entrée : 17 ans
L'âge indiqué est entendu au 1^{er} octobre 2019.

Dates des épreuves : entre le 11 et le 15 mars 2019

Admissibilité

Participation à une classe de danse classique, d'une durée maximum d'1h30, dispensée par un enseignant du Conservatoire.

Les candidats ayant obtenu une note inférieure à 10 sont éliminés.

Admission

- Présentation d'une série d'enchaînements imposés – accompagnés au piano – appris par le candidat pendant une séance de travail avec un professeur de la direction des études chorégraphiques du Conservatoire.
Durée du temps de travail préparatoire dispensé par le professeur : 1h30 maximum.

- Présentation d'une variation classique au choix du candidat - pour les filles, interprétée sur pointes.
Les candidats doivent apporter la musique de leur variation, enregistrée sur CD audio. L'enregistrement doit se situer sur la première page du CD.
Durée de la variation : 1mn à 2mn30 maximum.

- Entretien avec le jury, le cas échéant, incluant un temps de pratique.
Durée maximum : 15 minutes

Chaque épreuve fait l'objet d'une note sur 20. Les candidats ayant obtenu une note globale (moyenne des trois notes) inférieure à 10 sont éliminés.

Entrée en formation

Le jury du concours d'entrée se prononce pour avis sur le niveau d'admission, soit au sein de la classe préparatoire supérieure, soit au sein du 1^{er} cycle d'enseignement supérieur, en fonction de l'âge et du niveau du candidat.

Après examen de son dossier, la direction des études chorégraphiques décide du niveau dans lequel le candidat intègre le Conservatoire. Cette décision fait l'objet d'un écrit, le cas échéant indiquant les enseignements supplémentaires à suivre dans le cas d'un positionnement en cours de cursus du 1^{er} cycle d'enseignement supérieur.

Durant le premier semestre ou à l'issue du 1^{er} semestre, sur proposition du directeur des études chorégraphiques et après avis des professeurs du niveau d'études concerné, il peut être proposé aux nouveaux entrants un changement d'année d'études ou une réorientation vers la formation en danse contemporaine. Le changement vers une année supérieure est laissé à la libre appréciation des élèves ou, selon le cas, de leurs représentants légaux. Le changement pour une année inférieure est obligatoire.

I - Année préparatoire

Professeurs 2018/2019

Classes de filles

- 1 - Nolwenn DANIEL : Classes de la discipline principale, répertoire
- 2 - Isabelle RIDDEZ, Anne SALMON : Classes complémentaires de la discipline principale

Classes de garçons

- 1 - Bertrand BELEM : Classes de la discipline principale, répertoire
- 2 - Serguei SOLOVIEV : Classes complémentaires de la discipline principale

Classique filles et garçons

- Pasqualina NOEL: Classe de la discipline complémentaire (contemporain)
- Roxana BARBACARU : Danses de caractère
- Soahanta de OLIVEIRA : Observation personnalisée - Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)

Durée des études

Un an (à titre exceptionnel, une année supplémentaire peut être accordée après avis de l'équipe pédagogique lors d'une commission d'évaluation se tenant à l'issue du deuxième semestre de l'année scolaire).

Objectifs

- Clarification des acquis fondamentaux intégrés antérieurement à l'entrée au Conservatoire ;
- Mise à niveau des connaissances et compétences ;
- Assimilation des contenus des pratiques complémentaires : répertoire, danse contact, Improvisation-composition, danse contemporaine.

Compétences attendues :

- Capacité à assimiler les corrections et consignes de travail formulées par les professeurs ;
- Adaptation au contexte pédagogique et artistique rencontré.

Critères d'observation et d'évaluation :

- Fondamentaux du geste technique et artistique de la discipline ;
- Expressivité, engagement sensible ;
- Musicalité, relation à l'espace ;
- Investissement.

Contenu

Domaines d'enseignement	Coefficients	Volumes horaires hebdomadaires	
		F. (filles)	G. (garçons)
Apprentissages technique et artistique			
- Discipline principale (danse classique)	5		7h30
- Répertoire	1		3h00
- Danse de caractère	1		3h00
Pratiques complémentaires			
- Discipline complémentaire (danse contemporaine)	1		1h30
Total			15h00

Evaluation des enseignements

Par contrôle continu

Celui-ci porte sur l'ensemble des domaines d'enseignement décrits ci-dessus.

Par contrôle terminal

Au terme du second semestre, la matière « Discipline principale » donne lieu à un contrôle terminal qui comporte au moins cinq exercices de cours.

Validation des études

Chaque matière d'enseignement fait l'objet d'une note globale sur 20.

Au semestre 2, pour la matière « Discipline principale », la note de contrôle continu compte pour 50% de la note globale attribuée.

Les élèves ayant obtenu une note finale (moyenne des notes globales obtenues aux différents domaines) d'au moins 10/20 sont autorisés à poursuivre leurs études en 1^{er} cycle d'enseignement supérieur.

A l'issue de chaque semestre, une commission interne à la direction des études chorégraphiques, composée de la direction des études chorégraphiques et des professeurs responsables des différentes matières, examine :

a) la situation des élèves ayant obtenu une note moyenne globale inférieure à 8/20 à une ou plusieurs matières.

Semestre 1

- la poursuite de l'année scolaire en cours est autorisée. Les avis motivés de la commission sont communiqués par écrit à l'élève et lors d'un entretien avec la direction de l'établissement.

Semestre 2

- la commission se prononce sur un redoublement, le cas échéant une réorientation de parcours, ou une fin de scolarité. Ses avis motivés sont communiqués par écrit à l'élève et lors d'un entretien avec la direction de l'établissement.

b) la situation des élèves ayant obtenu une note moyenne globale d'au moins 8/20 à une ou plusieurs matières.

Semestre 1

- la poursuite de l'année scolaire en cours est autorisée. Les avis de la commission sont communiqués par écrit à l'élève et lors d'un entretien avec la direction de l'établissement.

Semestre 2

- la commission peut proposer de valider la ou les matières concernées après examen du dossier de l'élève. Si tel n'est pas le cas, la commission se prononce sur un redoublement, le cas échéant une réorientation de parcours, ou une fin de scolarité.

A l'issue des travaux de la commission et après examen du bilan d'évaluation de l'élève, la direction des études chorégraphiques propose à la direction de l'établissement un redoublement, le cas échéant une réorientation de parcours, ou une fin de scolarité.

II - 1^{er} cycle supérieur (DNSP de danseur – années 1 à 3)

Professeurs 2018/2019

DNSP danseur année 1 :

Classes de filles

1 - Anne SALMON : Classes de la discipline principale, répertoire

Classes de garçons

1 – Bertrand BELEM : Classes de la discipline principale, répertoire

2 - Serguei SOLOVIEV : Classes complémentaires de la discipline principale

Classes de filles et garçons

- Bertrand BELEM : Adage

- Roxana BARBACARU : Danses de caractère

- Sylvie BERTHOMÉ : Improvisation/interprétation/composition

- Daniel CONDAMINES : Classes de la discipline complémentaire (contemporain)

- Sophie ROUSSEAU : Formation musicale du danseur

- Soahanta de OLIVEIRA : Observation personnalisée - AFCMD

DNSP danseur année 2 :

Classes de filles

- 1 - Claude de VULPIAN : Classes de la discipline principale, répertoire et projets artistiques
- 2 - Nolwenn DANIEL : Classes complémentaires de la discipline principale

Classes de garçons

- 1 - Laurent NOVIS : Classes de la discipline principale, répertoire et projets artistiques
- 2 - Serguei SOLOVIEV : Classes complémentaires de la discipline principale

Classes de filles et garçons

- Laurent NOVIS : Adage
- Sylvie BERTHOMÉ : Improvisation/interprétation/composition
- Iris FLORENTINY : Classes de la discipline complémentaire 1 (contemporain)
- Cathy BISSON : Classes de la discipline complémentaire 2 (Jazz)
- Sophie ROUSSEAU : Formation musicale du danseur
- Yvonne PAIRE : Anatomie/physiologie

DNSP danseur année 3 :

Classes de filles

- 1 - Isabelle CIARAVOLA : Classes de la discipline principale, répertoire et variations imposées et libres
- 2 - Anne SALMON : Classes complémentaires de la discipline principale

Classes de garçons

- 1 - Gil ISOART : Classes de la discipline principale, répertoire et variations imposées et libres
- 2 - Serguei SOLOVIEV : Classes complémentaires de la discipline principale

Classes de filles et garçons

- Gil ISOART : Adage
- Isabelle CIARAVOLA et Gil ISOART : Projets artistiques
- Daniel CONDAMINES et Rita QUAGLIA : Classes de la discipline complémentaire (contemporain)
- Sylvie BERTHOMÉ : Improvisation/interprétation/composition et composition personnelle
- Virginie GARANDEAU : Culture chorégraphique

Durée des études

Trois ans (à titre exceptionnel, une année supplémentaire peut être accordée après avis de l'équipe pédagogique lors de la commission d'évaluation qui se tient au deuxième semestre de chaque année scolaire).

Objectifs

Semestres 1 et 2

- Consolidation des fondamentaux du mouvement dansé, reliés à la personnalité de l'élève (physicalité et expressivité) ;
- Développement de transpositions de manière cohérente dans les classes et ateliers de pratique complémentaire : danse de caractère, adage, répertoire, danse contemporaine.

Compétences attendues :

- Disponibilité et habileté corporelle, intuition, expressivité, imaginaire créatif ;
- Capacité à assimiler les consignes et les éléments théoriques formulés par les professeurs.

Critères d'observation et d'évaluation :

- Maîtrise des fondamentaux du geste technique et artistique ;
- Expressivité, engagement sensible ;
- Musicalité – relation à l'espace ;
- Investissement.

Semestres 3 et 4

- Consolidation des acquis fondamentaux de l'élève par le développement de sa capacité à s'organiser de lui-même : lisibilité des choix de construction autonome de l'apprentissage, de la gestion de son rythme d'incorporation, de sa capacité à définir ses priorités de travail.

Compétences attendues :

- Maîtrise des fondamentaux du geste technique et artistique ;
- Épanouissement de la personnalité artistique ;

- Capacité à maintenir son rythme d'acquisition.

Critères d'observation et d'évaluation :

- Approfondissement de la maîtrise des fondamentaux du geste technique et artistique ;
- Expressivité, engagement sensible ;
- Musicalité – relation à l'espace ;
- Investissement, accroissement de l'autonomie et de l'autoévaluation

Semestres 5 et 6

- Approfondissement de l'identité expressive singulière de l'élève par sa capacité à s'adapter aux propositions artistiques et d'en jouer lors des mises en situation professionnelle : spectacles en scène, ateliers publics, performances.

Compétences attendues :

- Maîtrise à haut niveau des fondamentaux du geste technique et artistique ;
- approfondissement du sens artistique et de sa cohérence avec les niveaux technique et stylistique ;
- Capacité à développer son autoévaluation et à singulariser le registre stylistique des acquisitions.

Critères d'observation et d'évaluation :

- Haut niveau de maîtrise des fondamentaux du geste technique et artistique ;
- Expressivité, engagement sensible ;
- Musicalité – relation à l'espace ;
- Investissement et capacité à affirmer sa présence et sa personnalité lors des représentations publiques ;
- Capacité à développer un discours critique référencé sur les œuvres.

Contenu – crédits européens (ECTS)

Semestres 1 et 2

Unités d'enseignement	ECTS	Coefficients	Volumes horaires hebdomadaires F. (filles) G. (garçons)
UE 1 – Apprentissages technique et artistique 1. Discipline principale (danse classique) Le cas échéant : master class thématique (ponctuelle ou en module)	25	- -	7h30
UE 2 – Ateliers fondamentaux 1. Répertoire : danses d'ensemble, solo, variation 2. Danses avec partenaires : adage, danses d'ensemble par couples 3. Danses de caractère Le cas échéant : atelier de composition, module de pratique interdisciplinaire	20	4 1 1 -	1h30 1h30 1h30
UE 3 – Pratiques complémentaires 1. Discipline complémentaire (danse contemporaine) 2. Ateliers chorégraphiques (participation en tant que danseur) Le cas échéant : module ponctuel de pratique interdisciplinaire	10	3 1 -	1h30 1h30
UE 4 – Formation musicale du danseur	5	-	1h00
Total	60		16h00

Semestres 3 et 4

Unités d'enseignement	ECTS	Coefficients	Volumes horaires hebdomadaires F. (filles) G. (garçons)
UE 1 – Apprentissages technique et artistique 1. Discipline principale (danse classique) Le cas échéant : master class thématique (ponctuelle ou en module)	16	-	F. 8h45 / G. 7h30
UE 2 – Ateliers fondamentaux reliés aux problématiques de l'interprétation 1. Répertoire : danses d'ensemble, solo, variation 2. Danses avec partenaires : adage, danses d'ensemble par couples 3. Improvisation / interprétation / composition Le cas échéant : module ponctuel de pratique interdisciplinaire	10	4 2 1 -	F. 1h15 / G. 1h00 1h30 1h45
UE 3 – Pratiques complémentaires 1. Discipline complémentaire 1 (danse contemporaine) 2. Discipline complémentaire 2 (danse jazz) Le cas échéant : module ponctuel de pratique interdisciplinaire	7	3 1	1h30 1h30
UE 4 – Aspects artistiques et mises en situations professionnelles 1. Projets artistiques ponctuels (professeurs et intervenants extérieurs) 2. Ateliers chorégraphiques (participation en tant qu'interprète ou chorégraphe) 3. Regard sur l'art de la danse et les compagnies : spectacles à voir et/ou séances d'analyse de documents audiovisuels Stage en compagnie professionnelle	12	- - - -	Selon période (1h30 à 3h00)
UE 5 – Formation musicale du danseur	5	-	2h00
UE 6 – Anatomie/physiologie	10	-	2h00
Total	60		F. 20h15 / G. 18h45

Semestre 5

Unités d'enseignement	ECTS	Coefficients	Volumes horaires hebdomadaires F. (filles) G. (garçons)
UE 1 – Apprentissages technique et artistique 1. Discipline principale (danse classique) 2. Discipline complémentaire (danse contemporaine) Le cas échéant : master class thématique (ponctuelle ou en module)	7	5 2	F. 8h30 / G. 7h30 3h00
UE 2 – Répertoire : danses d'ensemble, solo, variation	3	-	F. 3h00 / G. 1h30
UE 3 - Danses avec partenaires : adage, danses d'ensemble par couples	2	-	1h30
UE 4 - Improvisation / interprétation / composition	2	-	1h 45
UE 5 – Mise en situation professionnelle - Parcours « ETUDIANTSE » 1. Présentations publiques des projets artistiques 2. Ateliers chorégraphiques (composition, projet d'interprète) Stage en compagnie professionnelle (si non réalisé antérieurement)	8	-	En modules selon périodes : (2h30 à 5h00 hebdo)
UE 6 – Culture chorégraphique : spécifique et interdisciplinaire avec les projets artistiques des UE 2, 3 et 4. Regard sur l'art de la danse : relations interprétation - écritures chorégraphiques (cycle de spectacles à voir ; séances d'analyse de documents audiovisuels)	5	-	2h00
UE 7 – Carnet de bord (relatif aux expériences vécues lors des projets artistiques et aux spectacles vus ; interdisciplinaire avec les UE 2, 3, 4, 5 et 6), initiation à l'informatique bureautique pour sa réalisation	1	-	Travail personnel
UE 8 – Connaissance du contexte socio-économique du métier	2	-	(modules ponctuels)
UE 9 – Anglais – facultatif – approfondissement (niveau post-BAC)	-	-	
Total	30		F. 19h45 / G. 17h15

Semestre 6

Unités d'enseignement	ECTS	Coefficients	Volumes horaires hebdomadaires F. (filles) G. (garçons)
UE 1 – Apprentissages technique et artistique 1. Discipline principale (danse classique) 2. Discipline complémentaire (danse contemporaine, divers) Le cas échéant : master class thématique (ponctuelle ou en module)	7	5 2 -	F. 8h30 / G. 7h30 3h00
UE 2 – Répertoire : danses d'ensemble, solo, variation	3	-	F. 4h45 / G. 4h30
UE 3 - Danses avec partenaires : adage, danses d'ensemble par couples	2	-	1h30
UE 4 - Improvisation / interprétation / composition	2	-	1h45
UE 5 – Mise en situation professionnelle - Parcours « ETUDIANTSE » - Certificat d'interprétation de la danse Variations imposées et libres, compositions personnelles Stage en compagnie professionnelle (validation au semestre 6)	9	- -	Préparation certificat modules spécifiques
UE 6 – Culture chorégraphique : spécifique et interdisciplinaire avec les projets artistiques des UE 2,3 et 4. Regard sur l'art de la danse : relations interprétation - écritures chorégraphiques (cycle de spectacles à voir, séances d'analyse de documents audiovisuels)	5	-	2h00
UE 7- Réalisation du Carnet de bord	2	-	Travail personnel
UE 8 – Anglais – facultatif – approfondissement (niveau post-BAC)	-	-	
Total	30		F. 21h30 / G. 19h45

Evaluation des enseignements

Par contrôle continu

Celui-ci porte sur l'ensemble des unités d'enseignement pour les 6 semestres ci-dessus décrits.

Par contrôle terminal

Semestres 1 et 2

Au terme du semestre 2, l'UE 1 et les matières « Répertoire : danses d'ensemble, solo, variation » de l'UE 2 donnent lieu à un contrôle terminal qui comporte :

- une présentation chorégraphique de l'ensemble des élèves ;
- au moins deux enchainements maximum élaborés par l'enseignant responsable de la discipline ;
- une variation extraite du répertoire ou élaborée par l'enseignant responsable de la discipline.

Semestres 3 et 4

Au terme du semestre 4, l'UE 1, la matière « Répertoire : danse d'ensemble, solo, variation » et la matière « Improvisation/interprétation/composition » de l'UE 2 donnent lieu à un contrôle terminal qui comporte :

- une présentation chorégraphique de l'ensemble des élèves ;
- une variation, élaborée par le professeur responsable de la discipline ou choisie par celui-ci, extraite du répertoire ;
- une composition personnelle d'une durée maximum de 3 minutes.

Semestres 5 et 6

Au terme du semestre 6, la matière « discipline principale » de l'UE 1 et la matière « Variations imposées et libres, compositions personnelles » de l'UE 2 & l'UE 4 donnent lieu à un contrôle terminal dénommé « Certificat d'interprétation de la danse » qui comporte :

- une ouverture chorégraphiée – danse d'ensemble ;
- une variation imposée (extraite des répertoires) ;
- une variation de répertoire (variation ou danse en solo reconnue comme telle) - choix de l'élève validé par le professeur responsable de la discipline en concertation avec la direction des études chorégraphiques ;
- une composition personnelle, encadrée par le professeur responsable des enseignements de composition d'une durée maximum de 4 minutes.

Validation des études et des UE – Délivrance du DNSP de danseur

Une UE est validée dès lors que la note globale obtenue (moyenne des notes du contrôle continu et du contrôle terminal) est égale à 10/20. Les ECTS correspondants sont attribués.

La note de contrôle continu compte pour 50% de la note globale attribuée aux enseignements suivants :

- au semestre 2, pour l'UE 1 et la matière « Répertoire : danses d'ensembles, solo, variation » de l'UE 2,
- au semestre 4, pour l'UE 1, la matière « Répertoire : danse d'ensemble, solo, variation » et la matière « Improvisation / interprétation / composition de l'UE 2
- au semestre 6, pour les matières de l'UE 1 et la matière « Variations imposées et libres, ateliers, compositions personnelles » de l'UE 2 & l'UE 4.

Les élèves ayant validé l'ensemble des UE des semestres 1 et 2 sont autorisés à poursuivre leurs études en 2^{ème} année du 1^{ER} cycle d'enseignement supérieur. Les élèves ayant validé l'ensemble des UE des semestres 3 et 4 sont autorisés à poursuivre leurs études en 3^{ème} année du 1^{er} cycle d'enseignement supérieur.

A l'issue de chaque semestre, l'équipe pédagogique, constituée en commission interne à la direction des études chorégraphiques, composée de la direction des études chorégraphiques et des professeurs responsables des différentes matières, examine :

a) la situation des élèves ayant obtenu une note moyenne inférieure à 8/20 à une ou plusieurs UE.

Semestres 1, 3, 5

- la poursuite de l'année scolaire en cours est autorisée. Les avis motivés de la commission sont communiqués par écrit à l'élève et lors d'un entretien avec la direction de l'établissement.

Semestres 2, 4

- la commission se prononce sur un redoublement, le cas échéant une réorientation de parcours ou un renvoi de l'établissement. Ses avis motivés sont communiqués par écrit à l'élève et lors d'un entretien avec la direction de l'établissement.

Semestre 6

- la commission se prononce sur une fin de scolarité. Ses avis motivés sont communiqués par écrit à l'élève et lors d'un entretien avec la direction de l'établissement.

b) la situation des élèves ayant obtenu une note moyenne comprise entre 8 et 10 à une ou plusieurs UE.

Semestres 1, 3, 5

- la commission peut proposer de valider la ou les UE concernées après examen du dossier de l'élève ;
- si tel n'est pas le cas, la poursuite de l'année scolaire en cours est autorisée. La validation de la ou des UE concernées est conditionnée à l'obtention d'une note d'au moins 12/20 à la ou les UE correspondantes du semestre suivant.

Semestres 2, 4

- la commission peut proposer de valider la ou les UE concernées après examen du dossier de l'élève ;
- si tel n'est pas le cas, pour les élèves n'ayant pas obtenu la note moyenne de 12/20 tel que défini au 2^{ème} tiret du paragraphe ci-dessus, la commission se prononce sur un redoublement, le cas échéant

une réorientation de parcours, ou un renvoi de l'établissement. Ses avis motivés sont communiqués par écrit à l'élève et lors d'un entretien avec la direction de l'établissement.

Semestre 6

- la commission se prononce sur une fin de scolarité. Ses avis motivés sont communiqués par écrit à l'élève et lors d'un entretien avec la direction de l'établissement.

A l'issue des travaux de la commission et après examen du bilan d'évaluation de l'élève, la direction des études chorégraphiques propose à la direction de l'établissement un redoublement, le cas échéant une réorientation de parcours, ou un renvoi de l'établissement - une fin de scolarité au semestre 6.

Délivrance du certificat d'interprétation de la danse

Les trois épreuves (variation imposée, variation libre et composition personnelle) font chacune l'objet d'une note sur 20. La note globale (moyenne de ces trois notes) est comptabilisée à la fois pour la définition de la note de l'UE 1 du semestre 6 et à la fois pour la définition de la note de la matière « Variations imposées et libres, compositions personnelles » de l'UE 5 du semestre 6.

Le certificat d'interprétation de la danse est décerné aux élèves ayant obtenu une note globale d'au moins 10 sur 20 au contrôle continu et au contrôle terminal, avec attribution d'une mention selon le barème suivant :

- Passable : 10 à moins de 12
- Assez Bien : 12 à moins de 14
- Bien : 14 à moins de 16
- Très-Bien : 16 à 20

Délivrance du DNSP de danseur

Le DNSP de danseur est délivré aux élèves ayant validé l'ensemble des UE du semestre 5 et du semestre 6. Une note globale est attribuée (moyenne de l'ensemble des notes obtenues à chacune des UE des semestres 1 à 6) **et après validation du stage obligatoire.**

Il est décerné avec attribution d'une mention selon le barème suivant :

- Passable : 10 à moins de 12
- Assez Bien : 12 à moins de 14
- Bien : 14 à moins de 16
- Très-Bien : 16 à 20

Licence Art du Spectacle chorégraphique de l'Université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis

Un partenariat entre le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris et l'Université Paris VIII permet aux élèves admis en 1^{er} cycle supérieur qui le souhaitent d'obtenir, conjointement avec le Diplôme National Supérieur Professionnel de Danseur (DNSMD) du conservatoire et sous réserve de remplir les conditions d'inscription à l'université, la licence Art du spectacle chorégraphique de l'Université Paris VIII.

Les rythmes d'acquisition de la Licence et du DNSPD peuvent être soit en phase, soit dissociés ; cette dernière option permet une progression autonome dans chaque cursus sans remettre en cause l'obtention des deux diplômes.

Le parcours de licence Art du spectacle chorégraphique de l'Université Paris VIII proposé aux élèves inscrits en DNSPD du Conservatoire comporte :

- Méthodologie de l'écrit (semestre 1, 39h)
- Histoire de la danse (semestre 1 ou 2, 39h)
- Introduction aux discours sur le corps (semestre 1, 39h)
- Analyse d'œuvres (semestre 1 ou 2, 39h)
- Un module au choix* (semestre 1 ou 2, 39h)
- UE Terrain (semestre 2)

*UE Terrain : étalée sur l'ensemble du semestre, l'UE « Terrain » doit permettre à chaque étudiant d'approfondir une matière ou une discipline, préparer un projet professionnel et s'initier à la recherche. Elle est modulable et se compose de trois façons différentes : soit un terrain pratique, soit un ensemble de 4 à 6 cours sur la danse et les nouveaux médias, soit un ensemble de cours théoriques centrés autour d'une même thématique.